

DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le vingt-trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr DESMARD Olivier, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents : Mr BISSONNIER Dominique, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mr JEANDAUX Christophe, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON)

Secrétaire de séance : Mr MILLEROT Emmanuel

La séance a été publique.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 décembre 2011, les délibérations prise dans cette seconde séance sont valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Afin de ne pas prolonger inutilement la précédente séance, le Maire rappelle les principaux points évoqués lors de la séance du 15 décembre et qui avaient déjà été débattus :

2012 / 001 **ELODIE**

- Conseil Général : budget en hausse de 5 % (crise ?!) = accord pour 50 000 € plus facile !!
- Implication des collectivités locales dans la culture : en hausse !
- FEADER : il reste 7 MD€ pour la France à dépenser en 1 mois (52 % consommés seulement) = accord de subvention plus facile !!
- CCSN : décision de principe d'assurer directement la maîtrise d'ouvrage de la salle "événementielle" qui représente 60 % du projet !
 - Modification du plan du bâtiment : séparation cantine et salle de remise en forme
 - Calendrier : retard (modification et négociation subventions)
 - Exposition : - 5 opposants (habituels, systématiques, électoraux) dont les commentaires sont jugés "à la con" par le Maire : projet « pharaonique », « disproportionné », irrespectueux des riverains, « autres solutions moins onéreuses » (lesquelles ?), financement à confirmer, emplacement non judicieux, augmentation des impôts (8 % en 23 ans !), réhabilitation salle du foot...
 - la présidente de l'association APRES (arguments biens connus et défense des petits intérêts particuliers)
 - par contre, 16 observations très favorables consignées sur le cahier
- APRES : le Maire lui envoie la liste des terrains communaux, mais simple consultation du dossier (sans photocopies)
- Courriers faits à P. JOLY (Conseil Général de la Nièvre), C. PAUL (Région) et C. WARNANT (Pays)
- Plan Action du Sud Nivernais : en panne ! donc le dossier ELODIE est utile... !
- Note sur les éléments d'appréciation de l'animation événementielle et culturelle (vu

avec MCNN, CRD, les Z'accros d'ma rue,...) à consulter en mairie (document demandé par le Pays)

- Ultérieurement : mandat à confier à Nièvre Aménagement (commun avec CCSN).

Le Maire présente aux conseillers le nouveau plan de financement qui résulte des nouvelles dispositions arrêtées avec la Communauté de Communes du Sud Nivernais (partage des maîtrises d'ouvrage) et qui ont pour effet de réduire très significativement les enjeux financiers pour la Commune (surfaces et coûts inférieurs de plus de la moitié) : ces nouvelles données sont consignées dans les trois tableaux ci-dessous :

- surfaces et coûts

Destination du bâtiment	Surface en m ²	Coût K€	Coût des travaux en K€	
Grande salle événementielle et culturelle	199 m ²	349	Travaux (avec VRD)	471
			Extension 50 m ²	107
Cuisine / déchets / ménage	29 m ²	51	Couverture tuile (majoration)	24
			Isolation phonique	100
Rangement / dégagement	34 m ²	60	702 K€	
Accueil / bar	20 m ²	35	Coût au m² 702 k€ / 400 = 1,755 € / m²	
Sanitaires	28 m ²	49		
Cantine	60 m ²	105		
Remise en forme	30 m ²	53		
TOTAL BATIMENT	400 m²	702 K€		

EQUIPEMENTS

Equipement cuisine	58 000
Estrade	8 000
Tribunes télescopique	30 000
Eclairage / son	48 000
TOTAL EQUIPEMENTS	144 000 €

RACCORDEMENTS / HONORAIRES

Raccordement réseaux	10 000
Honoraires	120 000
Imprévus	24 000
TOTAL RACCORDEMENTS / HONORAIRES	154 000 €

TOTAL GENERAL	1 000 000 €
----------------------	--------------------

- répartition des travaux et coûts entre la Commune et la CCSN

TRAVAUX	m ²	coût (K€)	CCSN	Commune SOUGY
Grande salle événementielle	199	349	349.0	100%
Cuisine / déchets / ménage	29	51		51.0
Rangement / dégagement	34	60	18.0	70%
Accueil / bar	20	35	10.5	70%
Sanitaires	28	49	14.7	70%
Cantine	60	105		105.0
Remise en forme	30	53		53.0
TOTAL BATIMENT	400	702	392.2	309.8
Equipements cuisine		58		58.0
Estrade / portiques		8	8.0	100%
Gradins télescopiques		30	30.0	100%
Eclairage / son		48	48.0	100%
TOTAL EQUIPEMENTS		144	86.0	58.0
Raccordements réseaux		10	10.0	100%
Honoraires		120	67.2	56%
Imprévus		24	13.4	56%
TOTAL RACCORD. / HONO		154	90.6	63.4
TOTAL GENERAL		1000	568.8	431.2

- plan de financement

Assiettes éligibles aux subventions	CCSN (K€)	Commune SOUGY (K€)
BATIMENTS	392.2	309.8
EQUIPEMENTS	86.0	58.0
TOTAL	478.2	367.8

Bailleurs de fonds pressentis	CCSN (K€)		Commune SOUGY (K€)	
Etat / FEADER	10%	47.8	10%	36.8
Etat / DETR	20%	95.6	20%	73.6
Pays / FNADT	35%	167.4		
Région (crédits sectoriels)	10%	47.8	10%	36.8
Conseil Général 58	10%	47.8	10%	36.8
ADEME	5%	23.9	5%	18.4
C.A.F.			5%	18.4
TOTAL subventions		430.3		220.8
Autofinancement		138.5		210.4
Coût du projet		568.8		431.2

Le Conseil se félicite de cette évolution favorable, valide les dispositions précitées, et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à leur mise en œuvre, et notamment en demandes de subventions programmées.

2012 / 002

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) mais également les taxes départementales finançant les espaces naturels sensibles (TDENS) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), a été créée: la Taxe d'Aménagement (TA). Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La Commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations, mais le vote devait intervenir avant le 30 novembre pour être applicable en 2012. Le taux de 1% sera donc appliqué en 2012, mais le Maire propose au Conseil de délibérer dès maintenant pour 2013. Ainsi,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer (sous réserve de la vérification du calcul) sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1,5%, qui correspond au montant actuel des ressources communales équivalentes (d'après DRTE).

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

- Photovoltaïque : dossier prêt / compétition avec un site méridional mieux ensoleillé / mais avantage Decize : terrain plat, infrastructures OK et raccordement moyenne tension facile / décision juin 2012
- Golf Caqueret : 3 trous (9 joueurs) / golf gratuit / subventions en attente
- Four à Chaux : plusieurs dossiers à l'étude : ALLMAT, TRINDAD (plomberie), Frans Bonhomme, SECAP, matériel de pêche
- Patinoire sèche au Stade Nautique : cahier des charges OK (100 000 €), subventions 30 %, ouverture été 2012
- Piscine de Loire : projet abandonné (la ville équipe un bassin d'orage qui permettra d'autoriser la baignade en vieille Loire)
- Cale de mise à l'eau du port de la Jonction terminée (un plus pour l'hivernage des bateaux)
- Boîtier Voltalis distribué gratuitement par l'EDF (10 à 15 % d'économie d'énergie sur chauffage électrique) : information à venir par la CCSN
- Saison Stade Nautique : fréquentation satisfaisante (météo !) : résultat financier positif
- Port de la Jonction : bons résultats hôtel / restaurant / gîtes
14 bateaux à l'année (sans communication ni publicité)
- Réseau chaleur : Dalkia OK pour la saison de chauffe 2012/2013 (travaux au printemps)
- Equipement camping : en attente décision ville pour investissement sur Habitat Léger de Loisirs (400 000 €) avant gestion par la CCSN ?
- Adoption budget de fonctionnement « structures » (port + stade nautique) : 707 000 € et EPIC (178 500 €)
- Liquidation SIRDAM : il revient à la CCSN 57 708 €
- Création d'une Société Publique Locale (SPL) pour se substituer à l'EPIC (qui gardera l'Office du Tourisme) dans la gestion des activités commerciales, qui nécessitent une plus grande souplesse : approvisionnement, fixation tarifs, comptabilité « privée », régie des encaissements, paiements différés, ... ; le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur les statuts (Sougy = 1% du capital, CCSN = 90%, administrateurs uniquement élus, etc...) ; à surveiller la dévolution éventuelle de pertes (à priori 1%) et la relation avec l'EPIC (place de la société civile)
- Travaux voirie intercommunale 2012 : faire faire devis boucle de l'Usage par Tracyl (phasage si trop gros) et voir si on peut remonter le forfait annuel de 23 000 € pour l'entretien (inférieur aux frais).

SOUGY ECOUTE

- Problème de mélange des sacs bleus et jaunes ! (à priori résolu si on dépose les sacs le mardi soir)
- Aménagement de protection rue du Grand Pré à prévoir pour ELODIE (portillon, végétation, balisage piétons, ...)
- Ecoulement eau Maison Maugendre : à voir sur place
- Petit panneau à remplacer « route de Tinte »
- Redorage peinture sur noms stèle cimetièrre (Thause).

CENTRE SOCIO-CULTUREL "LES PLATANES"

Le Conseil donne son accord pour augmenter la participation de la Commune au Centre Socio-culturel "Les Platanes" de 2,00 € à 2,50€ / habitant en 2012.

2012 / 006 **CYBERBASE**

Le Conseil donne son accord pour renouveler l'abonnement au réseau « cyberbase » CDC (1 260 € HT / an).

2012 / 007 **REMBOURSEMENT DE FRAIS BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil donne son accord pour rembourser 13,89 € à K. Fallet ; cette somme ayant été avancée pour acheter une affiche pour l'exposition « jouets ».

2012 / 008 **ASSAINISSEMENT**

Le Conseil donne son accord pour appliquer la règle habituelle sur le dégrèvement des abonnés ayant constaté des fuites (facturation sur la base de la moyenne des trois dernières années) en faveur de

NOM	Consommation				
	2008	2009	2010	2011	moyenne / 3 ans
BREANT	31	41	94	136	55
HUBERT Monique	83	128	107	188	106
REVENU Bruno	93	105	97	475	98
ROLAND E.- GAUTHIER A.	26	298	396	578	240
ROUSSEAU Marie-T.	37	77	62	461	59

2012 / 009 **NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil reconduit les dispositions prises les années passées et confirme l'attribution de 40 € par enfant du personnel communal pour le cadeau de Noël.

Cette mesure, qui ne s'applique pas aux enfants de plus de 18 ans, concerne 3 enfants (2 Chemineau, 1 De Sousa).

2012 / 010 **CANTONNIERS**

- Accord du Conseil Municipal pour la réparation des freins de la remorque d'E. Millerot (658 € TTC). Mais voir si l'assurance du tracteur de la Commune (tous risques ?) ne peut pas fonctionner ?

- Les services rendus par J. Escribano sont conformes à ce que l'on peut attendre (impact du courrier, de l'entretien et de la sanction sur la prime IAT su 1^{er} semestre) : le Maire et l' élu responsable des cantonniers respecteront leur promesse (prime du second semestre remontée à 100 %)

- Incapacité physique : voir si S. Chemineau peut être intéressé par un licenciement ?

2012 / 011 **IAT**

Le Maire informe le conseil de sa décision de reconduire les taux des primes semestrielles accordées en juin, à l'exception de J. Escribano (voir ci-dessus) à qui il a été de nouveau attribué une prime de 100 % d'un treizième mois.

2012 / 012 **CONCERT MUSIQUE CELTIQUE**

Le concert de musique celtique a réuni 80 personnes, sans communication ou publications

particulières. Ceci est de bon augure pour la fréquentation d'ÉLODIE.

La recette a dépassé 400 € pour un coût du spectacle de 800 €. Le coût résiduel (400 €) est inférieur à la participation habituelle aux concerts de la CCSN (1 € par habitant).

2012 / 013 RENTREE SCOLAIRE 2012

Les prévisions de l'Éducation Nationale se situent à 87 élèves pour la rentrée scolaire 2012 du regroupement Druy-Sougy. Donc, à priori, aucun souci pour le maintien des 4 classes.

2012 / 014 OBSERVATOIRE DES INEGALITES

(Voir sur internet) la Nièvre se situe au 93^{ème} rang sur 100 départements métropolitains pour la dépenses d'aide sociale par habitant (454 € / h pour une moyenne nationale de 370 € / h et 315 en Saône et Loire, 347 en Allier, 353 dans l'Yonne et 391 dans le Cher). Ceci représente $220\,000 \times 100 = 22$ millions d'€ de dépenses supplémentaires par rapport à nos voisins immédiats, qui seraient plus utiles à dépenser sur les routes et le développement économique (Elodie !).

2012 / 015 ROSIERES

Vente réalisée à 412 000 € (!) à un industriel (rhum) de la Guadeloupe (C. Dormoy) pour une destination d'utilisation familiale personnelle. Il lui reste bien sûr à organiser la sortie des lieux de l'ancien propriétaire.

2012 / 016 SOURIS VERTE

Exposé par le Maire des conditions de fonctionnement de cette garderie / crèche itinérante (bébé bus équipé), qui peut venir à jour fixe (ex. mercredi après-midi) pour 130 € par demi-journée (avec participation CAF possible). Il y a 31 enfants de moins de 6 ans à Sougy. Compte tenu de la participation des parents (1€ / heure ?), il resterait à la Commune une charge de 80 € soit 4000 € / an pour 47 semaines. En plus, il y a un risque de concurrence avec les assistantes maternelles. Donc on mettra un mot dans les cahiers des élèves et, s'il y a une demande, la Commune organisera une réunion publique.

2012 / 017 ELAGAGE

La loi n'autorise pas l'exécution d'office de l'élagage aux frais des riverains. Il faut au préalable une amende de 5^{ème} classe : MM. Becouse et Cayre, qui souhaitent être exonérés du remboursement des frais qui leur incombent, ne seront donc pas recherchés en règlement par la Commune (ce qui coutera un peu moins d'1 € à chaque sougyçois ...).

2012 / 018 LISTES ELECTORALES

Il y avait 525 électeurs inscrits début 2011. La commission a déjà enregistré 18 inscriptions et devrait radier environ 29 personnes, et on attend 6 jeunes qui ont eu 18 ans. Avec les personnes qui se manifesteront fin décembre, on devrait enregistrer une légère augmentation du nombre d'inscrits.

2012 / 019 GEFOCALAM

L'exercice 2011 se clôturera en déficit (56 000 €) mais la trésorerie reste positive (+26 000 €)

au 30/09). 2012 devrait être meilleur car le nombre de résidents est remonté de 43 à 52. Personnel renouvelé (1 personne). En attente procès prud'hommes. Changement de restaurateur. Studio hébergement temporaire. Création site web. Accord inspection du travail sur horaires. Création d'un conseil de la vie sociale / livret accueil / contrat séjour / règlement de fonctionnement. Projet d'Etablissement à l'étude.

2012 / 020 **DEFIBRILLATEUR**

Formation à refaire pour toutes les associations (remise à niveau) en y rajoutant une fonction incendie (manipulation des extincteurs).

Il faudra afficher la liste des secouristes formés (Salle Conseil, Mairie, ELF).

2012 / 021 **LOGEMENT PINSON**

Monsieur LIORET maintient sa demande d'extension de son logement.

Un contact a été pris avec le CAUE par le Maire pour qu'il réfléchisse sur plans.

A priori une extension de 20 m² (mais pas 30 !) est possible avec 25 000 € (peut-être en bois). Mais auparavant, il conviendra de voir avec Mr et Mme LIORET s'ils n'auraient pas intérêt, pour un effort financier mensuel sensiblement équivalent, à devenir acquéreurs d'un logement neuf.

Lorsque les plans et devis d'extension seront disponibles, le Conseil devra se déterminer sur l'opportunité de l'opération (transformer un "petit" logement social facilement accessible à un jeune couple en un logement plus onéreux mais plus vaste).

QUESTIONS DIVERSES

- Maison MAUGENDRE : résiliation de son bail demandée par Mr PETILLOT. Donc nouveau locataire à trouver.
- Club informatique : accord du Conseil pour installer une ligne dans la salle du Conseil et une live-box dédiée.
- Correspondant CNIL : le Conseil n'en voit pas l'intérêt.
- Naturalisation Mme VIGNERON : accord du Conseil pour l'achat d'un livre sur l'Histoire de France à offrir à l'occasion de la cérémonie des vœux.
- Gour des Fontaines : petit article habituel dans la revue du Conseil Général de la Nièvre... mais pas de travaux en vue dans l'immédiat.
- A DESPREZ : proposition de créer 6 à 8 logements (20 personnes) sur un terrain de l'Ouche Poulet = refus catégorique de la Commune car ce type de lotissement est totalement contraire à l'esprit du PLU et aux constructions voisines.
- Mme DRAZEK : cherche un emploi
- Courriers faits aux délégués des impôts directs CCSN, au Centre Socio Culturel Les Platanes, pouvoirs police CCSN, à l'ADN (LGV), aux anciens pour les colis du CCAS (décalage de 65 à 70 ans)
- RSS : on cherche toujours un Président pour 2012
- Maison familiale Saligny : pas de suite favorable à la demande de subvention
- Mouvement national Elus locaux : le Maire a répondu à l'enquête. Voir réponses en Mairie.
- Attestation BRUN : le Maire a fait une attestation pour aider à calmer le jeu avec le voisinage (plainte pour bruit)
- Centre équestre : lecture du mail de Mr LOPARD : remarques un peu déplacées quand on voit l'effort financier fait par la Commune et le faible coût du loyer de Maison Rouge ... !
- Personnes âgées isolées : pas de commentaires sur la liste proposée.

- Lettre anonyme : lecture faite et panier !
- Lettres à MM SERGENT (terrain LAURENT) et CHEVASSON : pas de réponse à ce jour.
- SIAEPA : compteur installé pour améliorer la supervision du réseau
- Matériel ELF : lave-vaisselle performant et percolateur achetés
- Contrat CAF : informations transmises pour une extension de 10 à 12 enfants en 2012.
- Centre social St Léger : contact à prendre en 2012 (plusieurs enfants de Sougy y vont)
- Ilab Luzy : visite des lieux de l'ENP de Sougy faite par NIVERLAN. Eventualité d'installer un pôle PME/TPE à voir avec le Conseil Général
- SIOM : problème du ramassage des sacs bleus et jaunes en même temps que les sacs d'ordures ménagères... En voie d'amélioration
- Associations : courrier fait par le Maire pour leur rappeler de laisser les lieux propres et en ordre
- Illuminations Noël : prévoir achat guirlandes nouvelles pour décoration 2012 (devis SIEEEN à demander)
- Pylône Carnat : faute de réponse claire, renseignements à prendre pour vente et démontage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures.

Délibérations numérotées 2012 / 001 à 2012 / 021

Mr GAUTHERON François

Mr DAIGNOT Bernard

Mr DESMARD Olivier

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme PICARD Sylvie

Mr OYON Jean-Louis

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr MILLEROT Emmanuel